

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC185

présenté par

Mme Cazarian, Mme Colboc et M. Rebeyrotte

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« y compris pour les personnes à mobilité réduite ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que les accès indépendants mis en place sur les équipements sportifs scolaires soient aux normes pour faciliter la pratique sportive des personnes à mobilité réduite.